



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2024 (20h00)

Etaient présents :

Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s :

Gérard CROZIER (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET (procuration à Adla FRECHET)

Monsieur Jean-Michel CHAGNON ouvre la séance en informant l'assemblée que Monsieur le Maire Gérard CROZIER est empêché ce soir et qu'il présidera la séance en son absence. Il en profite pour renouveler les vœux du Maire à l'ensemble des conseillers.

Il procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité après correction du prénom de Mme SEGUIN Marie-Cécile.

Louis QUAIRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur CHAGNON adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles et aux proches de Mesdames Marie GIRARDON, Michèle GRANJON, Georgette JUND et Charlotte KITENGE YAKITU, et de Messieurs André CHAMBAUD, Gilbert CHAMBON, Gabriel VUITTENY et Ammar ZENAIDI.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2023	44	Prolongement du réseau d'eaux pluviales route des Aures - Terrasse TP - 5 662,28 € TTC
-----------------	-----------	----------------------------------------------------------------------------------------

Point 1 - DELIB 2024-01

PROJET DE CREATION D'UN ESPACE VERT - ROUTE DES AURES

Validation de principe en vue d'un exercice futur du droit de préemption

Jean-Michel CHAGNON précise qu'il s'agit d'un projet imaginé depuis longtemps par la municipalité, consistant en la création d'un espace vert dédié à la détente et aux loisirs des allelois, et qui pourrait s'accompagner de la création d'un parcours de santé. L'objectif de la présente délibération est d'acter le souhait de la Commune de développer ce projet afin de permettre d'engager, si l'occasion se présente, toutes démarches préalables à sa réalisation, notamment en termes de préemption.

Le secteur concerné par ce projet se situe au niveau de la route des Aures et du chemin du Coteau, au niveau de la zone UE (secteurs à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif) du Plan local d'urbanisme de la Commune.

Ce secteur présente l'avantage de se situer à proximité du centre village et des lotissements qui se sont développés au pourtour nord-est du bourg.

Il est rappelé que la Commune est déjà propriétaire des parcelles ZI n°252, 17, 20 et 24 (correspondant à l'ancienne décharge d'Alex) et affiche l'ambition de réhabiliter et valoriser ce secteur en créant un lieu de vie au service des allevois.

L'acquisition de parcelles alentour permettrait à la commune d'avoir une maîtrise foncière sur l'ensemble du secteur, qui a d'ailleurs été classé en zone UE du PLU afin de permettre la concrétisation du projet communal.

L'acquisition de nouvelles parcelles serait essentielle à la bonne réalisation du projet afin de faire le lien avec les parcelles appartenant déjà à la Commune et permettre la création d'un cheminement piéton reliant la route des Aures et le chemin du Coteau.

Bernard VINCENT pose la question du coût de l'entretien de ce vaste espace vert. Jean-Michel CHAGNON rappelle que le Conseil se positionne ce soir sur un principe et non sur le lancement du projet ; si l'occasion se présentait de le réaliser, par la possibilité d'acquérir les terrains notamment, le conseil serait amené à se positionner sur son opportunité et son opérationnalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'un projet de création d'un espace vert sur le secteur Route des Aures/Chemin du Coteau et autorise M. le Maire à faire usage de l'exercice du droit de préemption, le cas échéant.

Point 2 - DELIB 2024-02

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Présentation du rapport annuel - Exercice 2022

Le 1^{er} Adjoint informe que le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) a adressé son rapport d'activités 2022 en date du 4 décembre 2023 ; il est demandé aux membres du Conseil municipal de donner leur avis sur le rapport en question.

Denis CORNILLON, délégué suppléant de la Commune auprès du SID, propose une présentation du rapport : Sur un territoire regroupant 126 communes de la Drôme et de l'Isère, le SID assure notamment l'exploitation des installations d'irrigation collective (station de pompage, canaux, retenues et réseaux...), la construction de nouveaux équipements, ainsi que l'exploitation des centrales hydroélectriques et la production d'électricité.

Son budget en section de fonctionnement est d'environ 11 M€, tandis qu'en section d'investissement 6,7 M€ ont été engagés.

Les plus importants chantiers concernant notre territoire sont les suivants :

- Le chantier d'alimentation du territoire d'Alex-Montoison par l'eau du Rhône a été terminé
- Le maillage entre Alex et Crest Nord a démarré en 2022 et va bientôt se terminer
- L'extension de la réserve de Divajeu a été réalisé

Dans son rapport le SID attire l'attention des communes sur les difficultés rencontrées en lien avec le développement des constructions : les servitudes liées aux présences de canalisations sur des terrains privés étant rarement formalisées. Ainsi il est demandé aux communes, dans la mesure du possible, d'aider au signalement de leur présence lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Adla FRECHET pose la question de l'impact des prélèvements d'eau du SID.

Denis CORNILLON précise que les prélèvements effectués sont très encadrés et surveillés. Ils ne sont plus effectués directement dans la rivière Drôme mais dans la nappe, les prélèvements dans la nappe étant eux-mêmes limités par l'alimentation en eau du Rhône (eau de substitution).

Jean-Michel CHAGNON précise qu'au regard du contexte il n'est pas exclu que de nouvelles restrictions s'appliquent aux prélèvements d'eau dans les années à venir.

Le Conseil municipal prend acte du rapport du SID.

MAISON MEDICALE

Convention de raccordement au réseau public de fibre optique

Jean-Michel CHAGNON indique que l'enquête pour le déploiement de la fibre a commencé sur les communes d'Allex, Ambonil et Montoisson.

Le Syndicat mixte ADN porte la politique publique d'aménagement numérique en Drôme et Ardèche. Pour déployer ce projet d'aménagement, le Syndicat ADN a confié à la société ADTIM FTTH le déploiement du réseau en domaine privé. Pour poser le câblage en fibres optiques, il est nécessaire que les propriétaires signent une convention avec ADTIM FTTH.

Ce déploiement ne nécessite aucune participation financière de la part des propriétaires.

Dans ce contexte, la Commune est sollicitée, en tant que propriétaire de la maison médicale, pour autoriser le raccordement du bâtiment au réseau.

D'une manière générale, comme pour les autres propriétaires de biens sur la commune, il est précisé que la signature des conventions ne donnera pas accès tout de suite aux abonnements. L'accès effectif au service sera possible dans plusieurs mois ; la Commune ne dispose pas de visibilité actuellement mais les réunions à venir avec les sociétés en charge du déploiement devraient permettre d'avoir un éclairage sur la temporalité.

A l'unanimité, le Conseil autorise le conventionnement afin de permettre le raccordement au réseau de fibres des deux locaux de la maison médicale : le local dédié aux médecins et celui dédié aux infirmières, situés 2B chemin du Canal sur la parcelle ZI 376.

DIVERS

Denis CORNILLON évoque les travaux à venir de renouvellement et d'extension des réseaux AEP, EU et EP notamment sur la Montée de la Butte. La réunion de lancement est prévue cette semaine avec le bureau d'études.

Il annonce le début cette semaine des travaux route de Livron avec le remplacement des tuyaux d'eau pluviales.

Christel DUBOIS revient sur les festivités de fin d'année : pour causes de mauvais temps, le feu d'artifice a malheureusement dû être annulé et les chants des écoles et le marché des petits créateurs ont été reportés d'une semaine. Sur proposition des jeunes agriculteurs, les tracteurs illuminés sont passés dans le village lors des festivités. Un bel évènement à reconduire l'année prochaine, mais au niveau de l'espace St Joseph cette fois pour plus de facilité et de sécurité.

Madame DUBOIS évoque ensuite les évènements à venir :

- 20 janv. : APEL - loto
- 27 janv. : TENNIS - repas dansant
- 2 fév. : BIBLIOTHEQUE - spectacle « Et celle-là tu la connais »
- 3 et 4 fév. : MEMOIRES D'ALLEX - exposition
- 10 fév. : MYL'DANCES - repas dansant
- 11 fév. : SECTION GYMNIQUE - compétition
- 17 fév. : BADMINTON - la revanche des rois
- 25 fév. : FAUN DROME CLASSIC

Rodrigue ROUBY indique que beaucoup de travaux sont en attente du retour de conditions plus clémentes pour être mis en œuvre, notamment la signalisation au sol. En 2024, beaucoup d'interventions sont prévues sur les chemins.

Sylvie VACHON revient sur la belle et première prestation orale du CME à l'occasion des vœux du Maire. Elle indique par ailleurs qu'un travail sur la réorganisation du service de cantine sera engagé afin de pallier aux difficultés liées au nombre d'enfants accueillis (180 enfants au total, dont environ 70 « petits » qui nécessitent une aide durant le repas).

Eric WAGON indique des réunions à venir pour les projets d'agrandissement du CLSH et des locaux du foot.

Emilie BESSON revient sur le repas des aînés qui s'est tenu le dimanche 7 janvier : 110 personnes ont été accueillies à la salle festive dans une ambiance conviviale. Les retours sont une fois encore très positifs. Les personnes ne participant pas au repas se voient proposer une boîte de chocolat : à ce jour 180 boîtes ont été distribuées, ce qui représentent un total de près de 400 aînés concernés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 4 mars 2024.

Le Secrétaire de séance
M. Louis QUAIRE

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
M. Jean-Michel CHAGNON